

Besançon, le 12 octobre 2023

Rectorat

IA-IPR Éducation Musicale et Chant Choral
Giuliano CHIELLO
Tél : 03-81-65-49-33
Mél : giuliano.chiello@ac-besancon.fr

Mesdames, Messieurs
les professeurs d'Éducation musicale
s/c Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Objet : Lettre de rentrée de l'IA-IPR d'Éducation Musicale et Chant Choral

Chères et chers collègues,

En préambule de cette lettre, permettez-moi de vous adresser quelques vœux, féliciter les uns, remercier les autres.

Tout d'abord, veuillez recevoir, toutes et tous, mes vœux d'une année scolaire sereine et fructueuse.

Que ceux qui quittent prochainement, ou ont récemment quitté, leurs fonctions pour un nouveau départ, au terme d'une carrière bien remplie – Monsieur Bolot, Monsieur Deconfin, Madame Dubois, Monsieur Mielcarek, Monsieur Ozan, Monsieur Peyron, Monsieur Primas, celles et ceux dont le départ ne m'est pas encore connu – veuillent quant à eux recevoir mes remerciements sincères pour leurs années au service dévoué des élèves et de notre discipline, et mes vœux chaleureux d'une retraite épanouie.

J'adresse mes félicitations aux deux enseignants stagiaires, madame Chossemier et monsieur Garon, qui, après leur réussite au concours, intègrent à la fois leurs nouvelles fonctions et l'académie de Besançon – je leur souhaite la bienvenue à ce double titre. Bienvenue également à tous les néocontractuels, qui bénéficieront dès cette année d'une nouvelle et plus complète formation. Les uns et les autres, soyez assurés de notre volonté d'accompagner au mieux vos débuts professionnels. (À ce sujet : petit rappel, souvent utile, de l'importance de la consultation régulière de la boîte mail académique).

Je félicite aussi les deux lauréates académiques du concours de l'agrégation interne, madame Marchal et madame Schillig – ce qui me donne l'occasion de remercier très chaleureusement madame Le Diagon et monsieur Labanvoye, pour la qualité du parcours de formation qu'ils ont conçu et coordonné, à l'initiative de notre académie et au bénéfice des agrégatifs de 6 académies, et dont les résultats excellents nous ont tout naturellement conduit au renouvellement cette année 2023-24. À ce titre, je remercie également madame Solavaggione de l'EAFC qui a contribué grandement à la réussite de l'organisation de cette formation, et plus largement de toutes les formations du PrAF EMCC – comme la journée institutionnelle de décembre 2022, dont la variété et la richesse des interventions ont été saluées par vos retours et commentaires très positifs. Je remercie l'ensemble des formateurs et formatrices qui ont rendu cela possible, et qui continuent de s'investir pour la formation de leurs collègues en cette nouvelle année 2023-24 ; je remercie aussi l'ensemble des stagiaires volontaires du PrAF, les uns et les autres contribuant à faire vivre la formation, l'innovation et les échanges entre pairs. Enfin, je vous remercie toutes et tous, qui incarnez le dynamisme de notre discipline au quotidien dans les classes, qui vous engagez aux côtés de vos élèves et avez produit en 2022-23 un véritable feu d'artifice de productions musicales scolaires de qualité, faisant de l'EMCC et de l'EFCC des domaines essentiels de l'épanouissement, du vivre ensemble et de l'éducation humaniste de nos enfants.

Dans la suite de cette lettre :

- Présentation de l'équipe des chargés de mission
- Liste des stages du PrAF disciplinaire à candidature volontaire
- Priorités institutionnelles & EMCC
- Actualité et informations diverses

Équipe des enseignants missionnés

- Pour le numérique pédagogique :
 - Jérôme Brie, collège Jacques Brel, Vesoul => jerome.brie@ac-besancon.fr
Webmestre du site académique EMCC, coordinateur et formateur pour le groupe de travail sur le numérique pédagogique en EMCC.
 - Stéphane Barçon, collège Diderot, Besançon => stephane.barcon@ac-besancon.fr *Interlocuteur Académique pour le Numérique, EMCC*
 - David Raymond, lycée J. Michel, Lons-le-Saunier => david.raymond@ac-besancon.fr
Chargé de mission auprès de la DRANE (domaine transversal)
- Pour l'aide au suivi et à la formation des enseignants contractuels :
 - Stéphane Barçon, collège Diderot, Besançon => stephane.barcon@ac-besancon.fr
 - Anaïs Prost, collège du Parc, Bletterans => anais.prost@ac-besancon.fr
 - Matthias Obéron, collège Anatole France, Bethoncourt => matthias.oberon@ac-besancon.fr
 - Marielle Marchal, collège René Cassin, Baume-les-Dames => marielle-armell.roy@ac-besancon.fr
- Pour le tutorat auprès des enseignants stagiaires :
 - Matthias Obéron, collège Anatole France, Bethoncourt => matthias.oberon@ac-besancon.fr
 - Delphine Michel-Eymard, collège Jules Jeanneney de Rioz => delphine.michel-eynard@ac-besancon.fr
- Pour l'aide à la formation continue :
 - Maïté Adam-Ouret, collège J-J Rousseau, Voujeaucourt => maite.aubrun@ac-besancon.fr
- Pour la DRAEAC :
 - Stéphane Barçon, collège Diderot, Besançon => stephane.barcon@ac-besancon.fr
Chargé du domaine musiques actuelles
 - Michèle Aubry, collège Victor Hugo, Besançon => michele.aubry@ac-besancon.fr
Chargée du domaine chant choral
 - José Da Silva, collège Claude Girard – Les Sorentines, Chatillon-le-Duc => jose-manuel.da-silva@ac-besancon.fr
Chargé du service pédagogique de la Rodia, Besançon
 - Julie Moretto, mise à disposition auprès du pôle d'excellence vocale du Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul et chargée du PREAC "Voix d'enfant/espace scénique"
julie.walker@ac-besancon.fr
poledexcellence@theatre-edwige-feuillere.fr

Formateurs, formatrices & stages du PrAF à candidature volontaire

- « Enrichir son cours grâce au numérique » (code dispositif : 23A0030180), parcours de formation en quatre modules :
 - Formateurs-membres du GT numérique : Jérôme Brie (coordinateur), Véronique Chenu, Nicolas Tornare, Florence Barbier, Marielle Marchal, Evelyne Poix, Stéphane Barçon
 - Modules :
 1. Atelier pratique (code module : 66129)
 2. Suivi personnalisé de la pratique en classe (66130)
 3. Observations croisées (66131)
 4. Mutualisation et échanges (66132)
- « Pédagogies pour un cours immersif » (dispositif 23A0030084, module 65911)
 - Formateurs ; Julien Jacquot et David Raymond
- « Corps et mouvement au service des apprentissages » (dispositif 23A0030167, module 66092)
 - Formateurs : Cécile Kreisel et Christophe Spatz
- « Chorale : répertoire, projet, direction » (dispositif 23A0030166, module 66061)
 - Formatrice : Florence Rouillaud
- « Voix et mouvement : complémentarité » (dispositif 23A0030165, module 66090)
 - Formation du pôle d'excellence vocale du TEV (référente : Julie Moretto)

Conseillère en formation à l'E AFC, en charge de l'éducation musicale :

Danielle Solavagione => danielle.solavagione@ac-besancon.fr (qui succède à Lucia Scalabrino, laquelle reste en charge de l'EAC)

Afin de procéder à votre inscription à un dispositif à public volontaire :

1. Vous souscrivez un "abonnement" à tout moment de l'année, dans le but de recevoir la notification lorsque la date de la formation choisie est fixée
2. Lorsque vous recevez la notification (date et lieu de formation fixés), vous y répondez en vous préinscrivant (ce n'est pas automatique)
3. Si votre chef d'établissement valide votre préinscription, et si le nombre d'inscrits est suffisant au maintien de la formation, vous serez convoqué avec un ordre de mission.

Sur le site académique, derrière le lien ci-dessous, vous trouverez un tutoriel pour l'accès au PrAF – au descriptif des formations, à l'abonnement et à l'inscription en ligne :

<http://educationmusicale.ac-besancon.fr/guide-usagers-eafc/>

Vous retrouverez l'ensemble de cette offre de formation à l'adresse suivante :

<https://www.ac-besancon.fr/cycle-personnels-enseignants-second-degre-autres-disciplines-123049>

Je vous invite à consulter régulièrement le site de l'E AFC, de nouvelles offres de formation (notamment dans les champs interdisciplinaires, transversaux, EAC...) peuvent y apparaître à tout moment.

Priorités institutionnelles & EMCC

La circulaire ministérielle de rentrée, du 6 juillet 2023, fixe trois objectifs prioritaires pour l'action de la communauté éducative : l'excellence, l'égalité des chances et le bien-être.

En EMCC, décliner la notion d'excellence c'est insister sur quatre points en guise de boussole :

- 1) L'exigence artistique, qui est le véritable ciment de votre action pédagogique et qui invite constamment à dépasser le cadre de l'exercice scolaire vers une pratique musicale fine et attentionnée ;
- 2) La construction progressive de repères culturels – musicaux certes, mais plus largement historiques, géographiques, littéraires... logiques – toujours par une entrée artistique sensible ;
- 3) La problématisation, qui est la capacité à questionner le monde et à s'exprimer par une pensée argumentée, qui invite à considérer l'art comme un terrain propice à la réflexion et au dialogue, plus qu'aux réponses toutes faites, et où l'erreur et le doute sont des opportunités d'approfondissement.
- 4) Le développement de la créativité, de l'imagination et de l'autonomie.

Enfin sans oublier ce qu'*excellence* implique en termes de dynamiques d'établissement, de projet, d'interdisciplinarité et de partenariats.

Si la circulaire ministérielle insiste sur les *savoirs fondamentaux*, elle rappelle également que ceux-ci doivent se travailler, au-delà du français et des mathématiques, dans l'ensemble des domaines d'apprentissage qui sont au programme.

À ce propos, et sans m'étendre ici sur un sujet qui déborderait ce modeste cadre, j'évoquerai d'une part, les travaux scientifiques - à connaître absolument - d'Emmanuel Bigand, musicien professionnel et chercheur à l'université de psychologie cognitive de Dijon, sur l'importance de la musique pour l'évolution du langage et sur les effets de sa pratique sur la plasticité cérébrale :

<http://educationmusicale.ac-besancon.fr/emmanuel-bigand/>

et d'autre part, un bref document de présentation résumant les apports de l'EMCC aux apprentissages linguistiques :

<http://educationmusicale.ac-besancon.fr/les-enjeux-linguistiques-en-emcc/>

La recherche constante du bien-être de l'élève, la lutte contre le harcèlement, le développement de compétences psychosociales et de l'estime de soi, constituent ensemble un autre axe prioritaire des orientations ministérielles. Je tiens ici à souligner l'immense contribution de notre discipline dans ce domaine, la chorale en étant une illustration emblématique – le lieu de construction d'un projet commun, d'une pratique collective non compétitive, porteuse d'émotion, d'affects, par conséquent de transformation positive de l'individu et de ses relations humaines. Dans un projet musical – soit-il celui du cours d'éducation musicale ou celui de l'enseignement choral – chacun a sa place, une place bien souvent taillée sur mesure au sein des nombreuses possibilités que son élaboration offre (voix parlée et voix chantée, rôle soliste et groupes ; polyphonie et accompagnement instrumental ; engagement corporel, vocal, percussif ou en gestes dansés, éléments narratifs et expression théâtrale, etc. ...); l'engagement singulier y est valorisé à sa juste mesure et contribue à la réussite d'un même et unique projet de tous.

Enfin, la circulaire de rentrée rappelle que « l'épanouissement de nos élèves implique aussi une éducation artistique et culturelle de qualité. Sur le temps scolaire, l'accès aux arts et à la culture est un puissant vecteur de cohésion et de lutte contre les inégalités (...). À compter de la rentrée 2023, la part collective du pass Culture sera étendue aux classes de sixième et de cinquième. (...) Les équipes sont désormais invitées à utiliser systématiquement l'outil Adage, la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, qui permet à la fois la recherche de partenaires et le partage de projets entre les équipes ».

Le site de la DRAEAC (adresse ci-dessous)

<https://draeac.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/>

vous permettra de consulter des documents explicatifs sur Adage et sur le pass culture (onglet « ressources ») ainsi que de répondre aux appels à projet, notamment le DCCE (« Développement du Chant Choral à l'École »). Vous avez également la possibilité de vous inscrire à la newsletter de la DRAEAC :

<https://draeac.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/newsletter/>

Pour favoriser ces dynamiques, encourager les initiatives et mettre en lumière l'investissement exceptionnel des professeurs, « le CNR Éducation "Notre école, faisons-la ensemble" constitue un appui systématiquement apporté aux projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves. Cette démarche est ouverte aux équipes de manière permanente, sur l'ensemble du quinquennat, et s'appuie sur le Fonds d'innovation pédagogique ».

Une visio-réunion est programmée pour le **mercredi 8 novembre**, où nous ferons ensemble un point sur ces dispositifs de soutien aux actions et aux enseignements artistiques et culturels.

Actualité, informations et rappels divers

EFCC

- Afin de témoigner du dynamisme de notre discipline, de valoriser le travail et l'investissement de vos élève – et le vôtre ! – je vous invite à communiquer autour de vos projets musicaux et de toutes les productions de vos élèves, réalisées déjà ou à venir, quel que soient l'envergure (même des projets modestes !) et le cadre (rentrée en musique, spectacle de fin d'année, vie de l'établissement...). À ces fins, vous pouvez utiliser le document ci-dessous

<http://educationmusicale.ac-besancon.fr/pac-references-reglementaires/>

Une carte interactive des projets scolaires académiques est ainsi constituée au fil de l'eau

<https://applilocale.ac-besancon.fr/carte-concerts-chorales/carte>

- Le projet choral, dans toutes ses dimensions, pédagogiques et organisationnelles – logistiques, financières, administratives – implique bien des fois l'adhésion de l'équipe pédagogique et dans tous les cas un dialogue permanent avec la direction d'établissement qui sera d'autant plus serein et efficace si la planification est claire et bien anticipée, dès l'année précédant le projet. Formaliser ce dialogue par un document écrit – qui aide à poser le cadre pédagogique et les étapes de réalisation, à programmer les échéances et à prévoir les coûts... – est très recommandé. Un guide et un modèle de fiche-projet se trouvent à votre disposition sur le site :

<http://educationmusicale.ac-besancon.fr/pac-references-reglementaires/>

("projet pédagogique choral" et "guide du projet pédagogique choral")

Cela permettra de contractualiser le projet pédagogique de l'EFCC, eu égard à sa spécificité – aux exigences de productions et de rencontres avec des publics, posées par son programme.

Le site met également à votre disposition un ensemble de ressources et documents (fiche "droit à l'image", programme et vade-mecum EFCC, sitographie etc.)

Baccalauréat

- Les épreuves des enseignements de spécialité auront désormais lieu au mois de juin, et non plus en mars.
- L'épreuve du grand oral est modifiée : la troisième partie portant sur le projet d'orientation de l'élève (poursuite d'études ou orientation professionnelle) est supprimée, mais le temps global de l'épreuve reste inchangé (20 min)
- Les programmes limitatif et complémentaire, respectivement de l'enseignement de spécialité et de l'enseignement optionnel de musique au lycée, sont accessibles par les liens suivants
 - o programme limitatif enseignement de spécialité musique :
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo23/MENE2312464N>
 - o programme complémentaire option musique :
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2216114N.htm>

Le site académique de l'éducation musicale est un outil à votre disposition ! S'il s'enrichit régulièrement de nouveaux contenus il ne vit que par votre fréquentation : n'hésitez pas à vous y rendre, le consulter et surtout l'enrichir de vos propositions de ressources et des contenus de cours. Vos contributions participent à l'échange à distance entre pairs, à la circulation des idées et à la réussite de chacun. Le contact du webmestre : jerome.brie@ac-besancon.fr

Jeux Olympiques

L'année 2024 verra la France accueillir le plus grand événement sportif planétaire : les Jeux olympiques et paralympiques. Chaque discipline pourra en profiter pour inscrire des contenus de cours issus de son programme dans une logique d'interdisciplinarité et de résonance avec cette actualité incontournable. En EMCC, il est aisé d'imaginer quatre axes de travail :

- Les hymnes nationaux, leur écoute et leur interprétation, leur matériau musical et linguistique à analyser et à pratiquer, la langue étrangère comme matériau sonore vocal à expérimenter et découvrir, leur traduction et les relations texte-musique...

- Le *breakdance* : pour la première fois une discipline de danse sportive intègre les JO, ouvrant à l'art et aux cultures urbaines.
- Plus largement, autour des sports qui utilisent un support musical (en plus de la breakdance : la natation artistique, patinage artistique, gymnastique rythmique) : l'importance du choix du support musical et son impact sur la prestation et sur le public, la relation geste-musique (synchronicité, caractère, tempo, rythmes, accents...)
- Enfin, les aires géoculturelles des pays participants : excellent prétexte, au gré des épreuves et des médailles, pour des excursions musicales riches de découvertes.

Giuliano CHIELLO
IA-IPR d'Éducation Musicale et Chant Choral

Sigles et acronymes utilisés :

DRAEAC : délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle

DRANE : délégation régionale académique au numérique éducatif

EAFC : école académique de la formation continue (succède à la DiFor dans ses missions)

EFCC : enseignement facultatif de chant choral

EMCC : éducation musicale et chant choral

GT : groupe de travail

IAN : interlocuteur académique pour le numérique

PrAF : programme académique de la formation

PREAC : pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle

TEV : Théâtre Edwige Feuillère Vesoul